

Conseil du XVI^e arrondissement

Séance du 16 janvier 2017

Le lundi seize janvier deux mille dix-sept, à dix-huit heures, les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis en séance publique dans la Salle des Fêtes de la Mairie du XVI^e arrondissement, conformément à l'article L.2511-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

M. Claude GOASGUEN, Mme Véronique BALDINI, M. Antoine BEAUQUIER, Mme Sandra BOËLLE, Mme Caroline BRASSEUR, M. Gérard GACHET, M. Yves HERVOUET DES FORGES, M. Jacques LEGENDRE, M. Marc LUMBROSO, M. Jérémy REDLER, Mme Hanna SEBBAH, M. Pierre GABORIAU, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Éric HELARD, Mme Michèle ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Julie BOILLLOT, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Ann-Katrin JEGO, M. Guillaume FREREJEAN TAITTINGER, M. Michaël MIGUERES, Mme Marie-Hélène DORVALD, Mme Joséphine DE BEAUCORPS, M. Thierry MARTIN, Mme Véronique BUCAILLE, M. Christophe GIRBE, Mme Hélène ZWANG, M. Jacques-Frédéric SAUVAGE, M. David ALPHAND, Mme Ghislaine SALMAT, M. Pierre-Alain WEILL.

Absents ayant donné procuration :

Mme Danièle GIAZZI, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Thomas LAURET, Mme Valérie KHOURY.

Étaient excusés :

M. Emmanuel MESSAS, Mme Laurence THOUIN, M. Grégoire CHERTOK,

Ordre du jour :

- **162017001** Désignation du secrétaire de séance.

M. Claude GOASGUEN rapporteur.

- **162017002** Adoption du compte rendu du 28 novembre 2016.

M. Claude GOASGUEN rapporteur.

- **162017003** Election d'un nouvel Adjoint à la suite de la démission de Monsieur Marc LUMBROSO.

M. Claude GOASGUEN rapporteur.

- **2017 DEVE 22** Autorisation de création et de financement sur le budget participatif 2015 (769.000 euros) de 10 jardins partagés (11^e, 12^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e et 18^e) et de 1 jardin pédagogique (17^e).

Mme Véronique BALDINI rapporteur.

- **2017 DVD 5** Stratégie Paris piéton. Approbation de la stratégie Paris piéton et signature de la Charte internationale de la marche.

Mme Véronique BALDINI rapporteur.

- **2017 DVD 14** Municipalisation du stationnement payant 2018 – Mise en place de la redevance de stationnement et forfait de post-stationnement.

Mme Véronique BALDINI rapporteur.

- **2017 DPA 12** Stade Jean Bouin 24, avenue du Général Sarrail (16^e) – Marché de travaux – Indemnisation de la société entreprise générale LEON GROSSE.

M. Yves HERVOUET DES FORGES rapporteur.

- **2017 DLH 16** 23/27 rue Le Marois (16^e) – Création d'une rampe et d'un palier d'accès – Autorisations d'urbanisme.

M. Emmanuel MESSAS rapporteur.

- **2017 DAC 599** Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Michel Habib-Deloncle, 78 Avenue Mozart (16^e).

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER rapporteur.

- **2017 DPA 9** « Paris fait Paris » – Palais Galliera, 10, avenue Pierre I^{er} de Serbie Paris (16^e) – Restructuration Partielle – Objectifs, programme des travaux, modalités de réalisation.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER rapporteur.

- **2017 DAJ 1** Convention cadre de partenariat entre la Ville de Paris et l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris Subvention (296.750 euros) et convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites.

M. Pierre GABORIAU rapporteur.

- **2017 DAC 459** Subventions (7.850 euros) à 8 associations d'anciens combattants et comités du Souvenir localisés dans les arrondissements de Paris.

M. Thierry MARTIN rapporteur.

M. GOASGUEN constate que le quorum est atteint et ouvre le Conseil à 18 heures.

M. GOASGUEN souhaite une très bonne année 2017 à tous les membres de l'assemblée, à leurs familles, aux habitants de l'arrondissement ainsi qu'à la France entière. Il espère que cette année importante sera moins dramatique que 2016.

- **162017001** Désignation du secrétaire de séance.

M. Claude GOASGUEN rapporteur.

Sur proposition de M. GOASGUEN, Mme DE BEAUCORPS est désignée secrétaire de séance.

- **162017002** Adoption du compte rendu du 28 novembre 2016.

M. Claude GOASGUEN rapporteur.

Sur proposition de M. GOASGUEN et à l'unanimité de ses membres, le Conseil du 16^e arrondissement adopte le compte rendu de la séance du 28 novembre 2016.

- **162017003** Election d'un nouvel Adjoint à la suite de la démission de Monsieur Marc LUMBROSO.

M. Claude GOASGUEN rapporteur.

M. GOASGUEN ne voudrait pas que la presse voit dans la démission de M. LUMBROSO une opposition entre ce dernier et M. GOASGUEN. La réalité est tout autre. M. GOASGUEN affirme que M. LUMBROSO a fait un travail remarquable, dans des conditions difficiles, avec une sérénité et une gentillesse qu'aussi bien les élus que les personnes en difficulté lui ont reconnues. Ces dernières ont rencontré un homme ouvert qui les a écoutées souvent pendant des heures, a fait face à leur détresse et a essayé de trouver des solutions.

M. GOASGUEN est reconnaissant envers M. LUMBROSO et promet que la Mairie du 16^e arrondissement lui trouvera un poste à la hauteur de ses compétences et qualités.

M. GOASGUEN rappelle que M. LUMBROSO n'est pas né au sein du Conseil d'arrondissement ; qu'il a une expérience professionnelle et parapolitique formidable.

M. LUMBROSO est un homme d'idées et de patience. M. GOASGUEN lui fait part de toute son affection et rappelle que le 16^e arrondissement a encore besoin de lui.

S'occuper du logement est difficile, car c'est un domaine où se posent des questions d'urbanisme qui opposent souvent la Mairie du 16^e arrondissement à la Ville de Paris, et qui repose sur une loi PLM souvent obsolète, mal interprétée, et qui mériterait d'être réformée.

M. SAUVAGE, qui a dirigé la SIEMP, a accepté de remplacer M. LUMBROSO. M. GOASGUEN pense qu'il a les compétences nécessaires pour assurer cette mission et espère qu'il aura la patience requise pour cette fonction.

M. GOASGUEN compte sur M. SAUVAGE pour s'occuper jusqu'en 2020 de ce domaine compliqué, tant pour les élus que pour les habitants qui ne comprennent pas pourquoi ils doivent aller s'installer dans d'autres arrondissements s'ils veulent bénéficier d'un logement social, alors que des personnes extérieures au 16^e arrondissement sont logées dans de l'habitat social au sein même du 16^e arrondissement.

M. GOASGUEN invite les membres de l'assemblée à applaudir M. LUMBROSO.

(Applaudissements)

M. LUMBROSO est ravi d'avoir démissionné, car cela lui a permis d'entendre tous ces compliments ! Il remercie les élus et M. GOASGUEN pour la confiance qui lui a été accordée. Il a fait de son mieux pour être à la hauteur de cette mission délicate.

Il souhaite bonne chance à M. SAUVAGE, qui n'aura aucun mal à assumer cette difficile délégation eu égard à ses compétences en matière de logement.

M. LUMBROSO tient à mettre en évidence deux éléments qui ont marqué les neuf années durant lesquelles il s'est occupé des questions de logement :

- L'aspect humain : M. LUMBROSO a rencontré près de 10.000 personnes. Malheureusement, seules 1.500 familles ont pu être relogées ;
- La préservation de l'identité et de la spécificité du 16^e arrondissement face à une Mairie de Paris mue par des considérations conquérantes. M. GOASGUEN a dû faire de nombreux efforts pour protéger l'environnement, veiller à la hauteur des constructions et préserver l'harmonie sociale, alors qu'il était confronté à une politique de mixité sociale qui n'est pas mauvaise en soi, mais qui est tellement désorganisée et peu intelligente qu'elle finit par dénaturer l'harmonie de l'arrondissement. Beaucoup reste à faire et M. LUMBROSO pense que M. GOASGUEN n'a pas fini de ferrailer avec la Mairie de Paris pour protéger tous les habitants du 16^e arrondissement.

M. LUMBROSO remercie l'ensemble de l'assemblée et reste à la disposition de M. GOASGUEN, en cas de besoin.

(Applaudissements)

M. GOASGUEN souhaite maintenant remercier Mme DORVALD, qui a accompli un travail considérable avec M. LUMBROSO. Elle a siégé dans de nombreuses commissions où elle a réussi à séduire des personnes qui n'étaient pas toujours de bonne foi et elle a su défendre les positions de la Mairie du 16^e arrondissement dans des dossiers difficiles. Elle a notamment obtenu une harmonie dans les désignations qui a été très utile.

(Applaudissements)

Au nom du groupe PS, M. WEILL remercie M. LUMBROSO pour son travail. Le groupe PS a toujours été disponible pour aider M. LUMBROSO et sera disponible pour aider M. SAUVAGE. Ce dernier ne doit donc pas hésiter à inviter le groupe PS à participer à la Commission Logement.

Selon M. WEILL, le retard pris, dans le 16^e arrondissement, dans le domaine du logement social est notable. En effet, malgré les efforts de M. LUMBROSO et de la Mairie de Paris, le 16^e arrondissement compte seulement 3,8 % de logements sociaux. Les dernières opérations réalisées, notamment rue Saint-Didier, sont très belles et le groupe PS se réjouit de pouvoir les mener avec la Mairie du 16^e arrondissement.

M. GOASGUEN rappelle à M. WEILL que les quotas fixés par la loi sont communaux et non au niveau de l'arrondissement.

M. GOASGUEN avant de faire procéder au scrutin pour l'élection d'un nouvel adjoint au maire, énonce qu'en application des articles L.2122-7-2 et suivants du CGCT, l'Adjoint au Maire est élu au scrutin secret, à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Chaque conseiller dispose d'une enveloppe et d'un papier blanc pour inscrire un seul nom. À l'appel de son nom et par ordre alphabétique, chaque conseiller doit déposer son scrutin dans l'urne. Les scrutateurs, à savoir Mme SEBBAH et Mme DE BEAUCORPS, assurent le secrétariat.

M. GOASGUEN déclare le scrutin ouvert.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE est candidat à l'élection d'Adjoint au Maire.

(La Directrice Générale des services procède à l'appel nominatif des Conseillers.)

Le résultat est le suivant :

- Suffrages exprimés : 35 ;
- 31 votes pour M. Jacques-Frédéric SAUVAGE ;
- 4 votes blancs.

M. SAUVAGE est élu Adjoint au Maire du 16^e arrondissement.

M. SAUVAGE remercie M. GOASGUEN et les conseillers du 16^e arrondissement pour leur confiance ; il espère en être digne. Il remercie aussi M. LUMBROSO de lui avoir fait part de son expérience en matière de logement social.

(M. GOASGUEN remet l'écharpe tricolore d'Adjoint au Maire à M. SAUVAGE, qui reprend place à la droite du Maire.)

- **2017 DEVE 22** Autorisation de création et de financement sur le budget participatif 2015 (769.000 euros) de 10 jardins partagés (11^e, 12^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e et 18^e) et de 1 jardin pédagogique (17^e).

Mme Véronique BALDINI rapporteur.

Mme BALDINI précise qu'un des jardins partagés doit se situer dans le 16^e arrondissement, à l'intérieur du parc Sainte-Périne. L'association NOUR s'occupera de ce jardin partagé avec l'aide des élèves du lycée René Cassin.

Mme BALDINI est particulièrement satisfaite de la création de ce jardin partagé, car la Mairie du 16^e arrondissement travaille depuis plusieurs années à la réalisation de ce projet.

Mme BALDINI demande d'émettre un avis favorable.

M. WEILL rappelle que ce projet est un projet du budget participatif ; les citoyens ont jusqu'au 24 janvier 2017 pour formuler leurs propositions.

Mme BALDINI dit que la Mairie du 16^e arrondissement a commencé ce projet avant qu'il ne soit voté dans le cadre du budget participatif.

Le projet de délibération 2017 DEVE 22 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2017 DVD 5** Stratégie Paris piéton. Approbation de la stratégie Paris piéton et signature de la Charte internationale de la marche.

Mme Véronique BALDINI rapporteur.

Mme BALDINI explique qu'une stratégie globale visant à améliorer les déplacements des piétons dans l'espace public doit être mise en œuvre.

S'il est impossible d'être opposé à une telle proposition, Mme BALDINI regrette que la Ville de Paris ait tendance à traiter séparément les piétons, les voitures et les vélos. Selon elle, une stratégie globale devrait être mise en place.

Mme BALDINI espère que seront organisées plusieurs réunions pour discuter des actions listées en annexe et que celles-ci pourront être revues ou amendées, et que d'autres pourront être proposées.

En qualité d'Adjointe chargée de la voirie, Mme BALDINI estime que la priorité pour un piéton est la propreté ainsi que le bon état du trottoir sur lequel il se déplace. Or les budgets affectés à l'entretien de la voirie sont en forte diminution. Il n'est plus possible de refaire les trottoirs et les chaussées. Il convient donc, d'après Mme BALDINI, d'augmenter les budgets dédiés à l'entretien de la voirie.

M. WEILL reconnaît que le budget consacré à la réfection de la voirie doit être suffisant. Il estime toutefois que le budget général doit être maîtrisé pour éviter une hausse des impôts locaux.

Il rappelle que 60 % de la surface à Paris est utilisée par les voitures alors que 62 % des Parisiens circulent à pied. Les piétons doivent donc être pris en compte dans la stratégie de développement et de circulation de la Ville de Paris.

Mme BALDINI ne remet pas en cause le plan piéton. Elle parle aussi bien de la voirie dédiée aux voitures que celle réservée aux piétons. Par exemple, traverser à pied une rue défoncée est dangereux. De nombreux accidents de piétons ont lieu, ce qui coûte très cher à la Mairie de Paris (indemnisations, etc.).

Le projet de délibération 2017 DVD 5 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2017 DVD 14** Municipalisation du stationnement payant 2018 – Mise en place de la redevance de stationnement et forfait de post-stationnement.

Mme Véronique BALDINI rapporteur.

Mme BALDINI constate que cette délibération met en place une nouvelle grille tarifaire de stationnement dans laquelle le non-paiement n'est plus considéré comme une contravention pénale, mais comme le non-paiement d'une redevance municipale d'occupation du domaine public.

Mme BALDINI considère que cette mesure est une nouvelle augmentation des impôts déguisée. Elle estime que ce dispositif pourrait être justifié si la Mairie de Paris proposait une véritable politique alternative d'offre de stationnement, avec des stationnements en sous-sol ou aux portes de Paris. Mais tel n'est pas le cas.

D'après Mme BALDINI, cette politique s'apparente de plus en plus à un véritable harcèlement des automobilistes et des Parisiens. Elle invite donc les élus à émettre un avis défavorable au projet de délibération.

M. WEILL précise que cette mesure permet d'éviter la fraude au stationnement et le stationnement des voitures-ventouses.

Par ailleurs, M. WEILL tient à faire remarquer que sur les 2 premières heures de stationnement, qui correspondaient à la durée maximale de stationnement précédemment, contre 6 désormais, il n'y a pas d'augmentation des tarifs. C'est uniquement au-delà de la 2^e heure de stationnement que les tarifs augmentent.

Mme BALDINI considère que cette mesure est une hérésie, en matière économique, pour Paris. En effet, 2 heures de stationnement, c'est très court, et comme au-delà des 2 premières heures de stationnement les tarifs augmentent très fortement, les Parisiens seront incités à partir dans les centres commerciaux de la petite couronne, où ils ne payent pas leur stationnement et où ils ne sont pas stressés par la possibilité de voir leur véhicule enlevé par les gens de la fourrière.

Mme SALMAT précise que jusqu'alors, une amende de 17 euros était dressée si un automobiliste restait garé plus de 2 heures. Désormais, la 3^e heure de stationnement ne coûtera que 8 euros ; la 4^e, 10 euros.

Elle reconnaît que le tarif devient dissuasif au bout d'un certain temps, mais le dispositif autorise toutefois le stationnement jusqu'à 6 heures.

Par ailleurs, l'amende de 35 euros ne sera dressée qu'aux automobilistes ne payant pas le stationnement.

Même si le montant de l'amende a fortement augmenté, il reste inférieur à celui pratiqué dans les autres capitales européennes et dans les villes où des problèmes de stationnement sont notables. À titre d'exemple, l'amende à Londres s'élève à 94 euros.

Mme BALDINI fait remarquer que stationner pendant 6 heures en zone centrale revient à 50 euros. Elle estime donc que cette politique s'apparente à un racket de l'automobiliste.

M. GOASGUEN note que la nature de l'amende a changé d'un point de vue juridique. Les Parisiens considéraient que cette taxe était insupportable. Désormais, le système a été privatisé pour rentabiliser la taxe. C'est une méthode de privatisation du système parafiscal. Désormais, les amendes vont tomber.

M. GOASGUEN pense que l'introduction de telles mesures devrait être accompagnée d'alternatives, car les problèmes de stationnement doivent être réglés de la manière la plus juste possible. M. GOASGUEN comprend qu'il y ait moins de places de stationnement sur les voies, mais des compensations sont nécessaires, notamment pour les personnes qui doivent prendre leur véhicule, car elles résident hors de Paris.

Mme Valérie PECRESSE a lancé un projet de création de parkings tout autour de Paris. Les tarifs dans ces parkings doivent être les plus bas possibles, selon M. GOASGUEN. Il estime qu'ils pourraient même être gratuits.

La Mairie de Paris commence par la répression, sans avoir étudié des possibilités d'alternatives. Cette méthode qui consiste à frapper avant et à discuter après est une méthode qui est loin d'être libérale ; elle est au contraire autoritaire. Elle est à juste titre mal perçue par les Parisiens, qui ont du mal à trouver des places de stationnement, surtout à l'ouest de Paris.

Il est compréhensible que la Ville de Paris ait besoin d'argent, mais selon M. GOASGUEN, elle ne doit pas pour autant se dispenser d'éléments de service public qui sont nécessaires. D'après lui, une ville se gère avec du bon sens et non avec des coups de bâton.

M. GOASGUEN considère que cette question du stationnement payant est une goutte d'eau dans la politique du transport et de la circulation à Paris, qui est un des sujets prioritaires à Paris.

M. GOASGUEN invite les élus à émettre un avis défavorable à ce projet de délibération.

M. HERVOUET DES FORGES ajoute que depuis 2015, les professionnels du secteur de la santé sont considérés comme des VRP et ne disposent pas d'avantage particulier en matière de stationnement. Cette augmentation des tarifs de stationnement est une charge nette pour eux. Selon M. HERVOUET DES FORGES, il ne serait donc pas étonnant qu'il n'y ait plus de médecins à l'intérieur de Paris d'ici quelques années, car ils ne pourront plus se déplacer et stationner.

M. WEILL rappelle que la fraude s'élève à 300 millions d'euros. Cet argent doit être récupéré auprès des fraudeurs.

En allongeant la durée de stationnement, une facilité est offerte aux commerçants ainsi qu'aux usagers de la voiture.

Par ailleurs, cette privatisation permet à la Ville de Paris de récupérer une partie des personnels de la brigade contre les incivilités et pour la sécurité qui dressaient des amendes.

M. WEILL juge que les parkings que Mme PECRESSE annonce et que la Ville de Paris réclame sont une bonne chose. Il espère qu'un parking sera construit au niveau du parc de Saint-Cloud, lorsque le bus-tram électrique qui remplacera la ligne n° 72 sera en service, après 2018.

M. GOASGUEN souligne que ces 300 millions d'euros évoqués ne doivent pas être un leurre : ils sont payés par les Parisiens et non pas perdus par la Ville de Paris. Dire que ces 300 millions d'euros pourraient permettre de construire des crèches n'est pas une vérité absolue. M. GOASGUEN dit que le 16^e arrondissement paie sans doute le plus grand nombre d'amendes, puisqu'il a le plus de voitures et le moins de places de stationnement, mais qu'il n'y a aucune contrepartie.

M. GOASGUEN attend impatiemment de savoir à quoi vont réellement servir ces 300 millions d'euros.

Le projet de délibération 2017 DVD 14 mis aux voix par M. GOASGUEN est rejeté à la majorité, Mme SALMAT et M. WEILL votant pour.

- **2017 DPA 12** Stade Jean Bouin 24, avenue du Général Sarrail (16^e) – Marché de travaux – Indemnisation de la société entreprise générale LEON GROSSE.

M. Yves HERVOUET DES FORGES rapporteur.

M. HERVOUET DES FORGES indique aux membres du Conseil que cette délibération concerne à nouveau le stade de rugby Jean Bouin.

Une société qui était chargée du gros œuvre – LEON GROSSE – réclame de l'argent à la Ville de Paris. La Ville de Paris lui réclame également de l'argent. Elle va à nouveau devoir faire une transaction à l'amiable d'un montant de 1 million d'euros.

M. HERVOUET DES FORGES dit, à titre de comparaison, que le budget annuel du sport de proximité dans le 16^e arrondissement est de 600.000 euros.

Depuis 10 ans, la Ville de Paris propose à quasiment chaque Conseil d'arrondissement le vote d'une dépense comprise entre 800.000 euros et 2 millions d'euros pour conclure des transactions amiables avec les entreprises chargées de la réalisation des travaux du stade Jean Bouin.

M. HERVOUET DES FORGES demande d'émettre un avis défavorable et se demande quand cette situation va cesser.

Le projet de délibération 2017 DPA 12 mis aux voix par M. GOASGUEN est rejeté à la majorité, M. LAURET, Mme SALMAT et M. WEILL votant pour.

- **2017 DLH 16** 23/27 rue Le Marois (16^e) – Création d'une rampe et d'un palier d'accès – Autorisations d'urbanisme.

M. Emmanuel MESSAS rapporteur.

Mme BUCAILLE rappelle que les locaux situés 23/27 rue Le Marois sont utilisés en tant qu'établissements recevant du public de 5^e catégorie de type L par l'association « Paris Atelier ».

Dans le cadre de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées, qui prévoit la mise en accessibilité de l'ensemble des établissements recevant du public, la Direction du Logement et de l'Habitat doit réaliser à cette adresse des travaux d'accessibilité qui prévoient, entre autres, l'installation d'une rampe extérieure et d'un palier d'accès devant l'entrée des locaux, en raison de la présence d'un seuil de 8 centimètres de haut au niveau de la porte.

Mme BUCAILLE demande d'émettre un avis favorable.

Le projet de délibération 2017 DLH 16 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2017 DAC 599** Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Michel Habib-Deloncle, 78 Avenue Mozart (16^e).

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER rapporteur.

Mme BOULAY-ESPERONNIER énonce que Michel HABIB-DELONCLE est né le 26 novembre 1921 à Neuilly-sur-Seine. Gaulliste dès 1940, il entre dans la Résistance et rejoint l'Organisation civile et militaire de la jeunesse. Conseiller de l'Union française en 1954, il est membre du cabinet de Jacques CHABAN-DELMAS. Député gaulliste de Paris de 1958 à 1963 et de 1967 à 1973, il est secrétaire d'État aux Affaires étrangères de 1962 à 1966, puis à l'Éducation nationale de 1966 à 1967 dans les gouvernements de Georges POMPIDOU. Il est membre du Parlement européen de 1967 à 1973. Il préside la Chambre de commerce franco-arabe pendant 32 ans. À ce titre, il a dirigé de nombreuses missions dans le monde méditerranéen et arabe et a pris l'initiative de créer la procédure d'arbitrage franco-arabe.

Il publie en 1988 *La V^e République, un chef-d'œuvre en péril*, en vue de s'opposer à certaines interprétations de la Constitution, dont il était expert, et à sa révision.

Il est mort le 26 octobre 2006 et repose au cimetière de Lion-sur-Mer dans le Calvados.

Il est Commandeur de la Légion d'honneur et décoré de la Croix de Guerre.

Le texte proposé est le suivant :

« Michel Habib-Deloncle

1921 – 2006

Homme politique français

Résistant

Député de Paris

De 1958 à 1963 et 1967 à 1973 ».

Mme BOULAY-ESPERONNIER demande d'émettre un avis favorable.

M. GOASGUEN pense qu'on aurait pu noter sur la plaque que Michel HABIB-DELONCLE avait été ministre du Général DE GAULLE notamment.

Le projet de délibération 2017 DAC 599 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2017 DPA 9** « Paris fait Paris » – Palais Galliera, 10, avenue Pierre I^{er} de Serbie Paris (16^e) – Restructuration Partielle – Objectifs, programme des travaux, modalités de réalisation.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER rapporteur.

Mme BOULAY-ESPERONNIER explique que dans ce projet de délibération, il est proposé de signer les autorisations administratives et les conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage pour un projet d'extension du Palais Galliera, situé sur l'avenue Pierre I^{er} de Serbie.

L'opération vise à aménager des salles d'expositions permanentes dans les espaces libérés du sous-sol et à améliorer l'accueil du public. De tous les musées parisiens, le Palais Galliera reçoit le moins de public pour ses collections temporaires, à cause du peu de place existant.

L'opération permettra :

- De créer le premier musée de la mode permanent en France en aménageant des salles d'expositions permanentes au sous-sol ;
- D'améliorer le confort de visite et de développer l'offre de services (atelier, vestiaires, espace de vente actuel, salon de thé extérieur, etc.) ;
- D'établir un projet respectueux des engagements de la Ville de Paris en matière de réduction des coûts et des dépenses énergétiques.

La livraison des locaux devrait intervenir à l'automne 2019.

Le coût, toutes dépenses confondues, est estimé à 5,6 millions d'euros, dont 4,6 millions d'euros financés par du mécénat.

Mme BOULAY-ESPERONNIER demande d'émettre un avis favorable.

Le projet de délibération 2017 DPA 9 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2017 DAJ 1** Convention cadre de partenariat entre la Ville de Paris et l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris Subvention (296.750 euros) et convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites.

M. Pierre GABORIAU rapporteur.

M. GABORIAU dit que pour 2017, l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris s'engage à assurer 1.728 permanences, réparties sur l'ensemble des mairies d'arrondissement, offrant gratuitement des consultations à la population.

La précédente convention, signée en 2012, étant arrivée à échéance au terme de 3 renouvellements, il est proposé la signature d'une nouvelle convention pluriannuelle.

La durée de la convention est d'une année, renouvelable tacitement 2 fois. Le montant de la subvention attribuée est de 296.750 euros.

Les permanences, jusqu'à présent généralistes, seront également spécialisées en droit du travail, droit du logement et droit de la famille.

M. GABORIAU propose d'émettre un avis favorable.

M. GOASGUEN souligne que cette institution est très belle et propose de voter en faveur de ce projet de délibération.

Le projet de délibération 2017 DAJ 1 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2017 DAC 459** Subventions (7.850 euros) à 8 associations d'anciens combattants et comités du Souvenir localisés dans les arrondissements de Paris.

M. Thierry MARTIN rapporteur.

M. MARTIN propose d'apporter un soutien à 8 associations d'anciens combattants et comités du Souvenir qui assurent de nombreuses cérémonies en hommage aux morts pour la France lors de la Première et de la Seconde Guerres mondiales.

Le montant total sollicité est de 7.850 euros. En ce qui concerne le 16^e arrondissement, 1.800 euros sont destinés au Comité d'entente des associations d'anciens combattants et victimes de guerre, dont le président est M. Alain-Jacky BELISSA.

Le projet de délibération 2017 DAC 459 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- Vœu relatif à la surveillance des « points écoles ».

M. Gérard GACHET rapporteur.

M. GACHET précise que ce vœu vise à résoudre un problème qui inquiète, à juste titre, de nombreux parents d'élèves du 16^e arrondissement. Le 16^e arrondissement compte en effet 19 « points écoles », à savoir 19 traversées piétonnes permettant aux élèves d'accéder aux établissements scolaires, mais considérées comme dangereuses. D'où la nécessité de les surveiller aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Jusqu'en juin 2016 :

- 9 de ces « points écoles » étaient surveillés par des agents de surveillance de la Ville de Paris (ASP), mis à disposition, à la Préfecture de Police, par la Ville de Paris ;
- Les 10 autres « points écoles » étaient surveillés par des vacataires recrutés par l'ancienne Direction de la prévention et de la protection de la Ville de Paris (DPP).

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2016, un certain nombre de modifications sont intervenues. La Ville de Paris a réintégré les ASP dans ses effectifs, en leur assignant pour tâche essentielle, voire

unique, la verbalisation des automobilistes en infraction, en attendant la future privatisation de cette activité.

La DPP a été remplacée par la Direction de la prévention et de la sécurité du public (DPSP), dont les 1.900 agents ont pour mission prioritaire la lutte contre les incivilités, notamment les déjections canines, les jets de mégots et autres nuisances de ce type.

La Ville de Paris a décidé de confier la surveillance de la totalité des « points écoles » à des vacataires recrutés par la DPSP.

Le recrutement de ces vacataires est difficile, car ces derniers doivent notamment habiter à moins de 500 mètres du « point école » dont ils ont la charge et s'engager à le surveiller 4 fois par jour, 5 jours sur 7.

Le résultat de cette politique est désormais clair : 10 des 19 « points écoles » du 16^e arrondissement ne sont plus surveillés.

Pourtant, le 30 août 2016, lors d'une réunion à la Préfecture de Police à laquelle M. GACHET a assisté, Mme Colombe BROSSEL, Adjointe à la Maire de Paris chargée de la Sécurité, avait pris l'engagement solennel, devant les représentants de tous les arrondissements, de continuer à sécuriser la totalité des « points écoles » de Paris.

Ce vœu vise donc à demander à la Ville de Paris de tenir ses engagements, quitte à mobiliser pour cela, si le recrutement de vacataires se révèle insuffisant, des ASP ou des agents de la DPSP.

Sur proposition de Gérard GACHET, Adjoint au Maire du 16^e arrondissement, chargé de la Sécurité et de la Prévention de la délinquance,

Le Conseil du 16^e arrondissement de Paris émet le vœu :

Que la Maire de Paris mette en œuvre sans délai les mesures nécessaires pour garantir la surveillance aux heures d'entrée et de sortie des classes des 19 « points écoles » recensés dans le 16^e arrondissement, en y affectant au besoin des ASP ou des agents de la DPSP de la Ville de Paris.

M. GOASGUEN s'excuse de la remise tardive du vœu, qui devait être distribué en début de séance.

Mme SALMAT demande une suspension de séance.

M. GOASGUEN l'accorde.

(La séance du Conseil d'arrondissement est suspendue de 19 heures à 19 h 02.)

M. WEILL précise que le groupe PS a décidé de s'abstenir, n'ayant pas eu le temps de répondre point par point aux considérants du vœu.

M. GOASGUEN dit que beaucoup de personnes s'inquiètent de la non-surveillance de certains « points écoles ». Il espère donc que la Ville de Paris apportera des solutions à ce problème.

Mme BRASSEUR ajoute que la Mairie du 16^e arrondissement a reçu des pétitions de parents d'élèves de plus de 5 établissements scolaires, situés en particulier dans le quartier de la Muette. Mme BRASSEUR signale que le groupe scolaire Passy-Chernoviz, un des plus grands groupes scolaires de Paris, qui accueille plus de 750 élèves, ne dispose que d'un seul surveillant pour faire traverser les rues alentour.

Le vœu mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à la majorité, Mme SALMAT et M. WEILL s'abstenant.

➤ Questions diverses :

Mme SALMAT observe que M. GOASGUEN a souhaité la bonne année aux membres de l'assemblée, au début de ce Conseil d'arrondissement. Il ne l'avait pas encore souhaitée aux élus du groupe PS, car ceux-ci n'ont pas été invités à la cérémonie des vœux qui s'est déroulée à la Mairie du 16^e arrondissement. Mme SALMAT a appris l'existence de cette dernière par le tweet d'un élu de la majorité de la Mairie du 16^e arrondissement.

La Maire de Paris invite l'ensemble des élus lors des cérémonies de vœux de la Mairie de Paris. Mme SALMAT aurait donc souhaité que M. GOASGUEN fasse de même, d'autant plus qu'il adresse des vœux au nom de l'ensemble de la Mairie d'arrondissement.

M. GOASGUEN répond que les vœux sont formulés par le Maire d'arrondissement et que Mme Anne HIDALGO n'invite pas toujours tous les élus aux événements publics. Ainsi, M. GOASGUEN n'a pas été invité à l'inauguration des HLM de la Porte d'Auteuil, ni à celle des crèches ni aux 2 inaugurations du centre d'hébergement d'urgence, pour ne citer que de récents exemples.

M. WEILL était présent à la cérémonie des vœux organisée par Mme HIDALGO et a eu le plaisir de voir ses collègues de la majorité de la Mairie du 16^e arrondissement, ce qui semble prouver que tous les élus avaient été invités. M. WEILL a également vu le Directeur de Cabinet de M. GOASGUEN lors de l'inauguration des logements du boulevard Suchet.

M. GOASGUEN a été informé de l'inauguration de la crèche du boulevard Suchet non par la Maire de Paris, mais par la directrice de cette structure. Il n'a pas été invité à cet événement. Il a demandé à son Directeur de Cabinet de s'y présenter pour représenter la Mairie du 16^e arrondissement. M. GOASGUEN espère que la directrice de la crèche n'a pas été sanctionnée pour avoir transmis cette information.

Ces faits sont anecdotiques, mais révèlent la tension qui existe entre la Mairie de Paris et la Mairie du 16^e arrondissement.

L'ordre du jour étant épuisé, M. GOASGUEN lève la séance du Conseil à 19 h 05.